

En exécution des dispositions de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés le public est informé que

par l'arrêté N° 3A/2020/1017/167 du 13 mai 2020,

Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable autorise l'exploitation à Remich, 59, route de Stadtbredimus

d'un compresseur, Marque WORTHINGTON CREYSSENSAC type RLR 700/8/200 T 400/50YD, avec le numéro de construction ITJ280815 ayant une puissance électrique de 5,5 kW et une pression de travail de 8 bar.

Conformément à l'article 19 de la même loi du 10 juin 1999 susmentionnée, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours est ouvert à tous les intéressés devant le Tribunal administratif.

Ce recours doit être interjeté par l'intermédiaire d'un avocat inscrit à la liste I du tableau du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir de la publication de la présente décision.

Pendant ce délai, le public pourra consulter le texte des décisions à la maison communale.

Remich, le 15 mai 2020

Pour le collège échevinal,

le Bourgmestre  le Secrétaire f.f.:



Certificat

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été dûment publié et affiché à partir de ce jour.

Remich, le 15 mai 2020

Pour le collège échevinal,

le Bourgmestre :  le Secrétaire f.f.:

